

**LE TRÉSOR DU ROI DÉCÉBALE :
À LA RECHERCHE DE REPRÉSENTATIONS
RELIGIEUSES DES ANCIENS DACES
À propos de Dion Cassius, LXVIII, 14, 3**

It is well known that the Roman seized in Dacia an enormous booty in the form of precious metals. Nous empruntons cette phrase à l'ouvrage où L. Rossi décrivait les reliefs de la colonne trajane. Il faisait cette remarque à propos d'un détail de la campagne finale, celle de 105-106 : dans les images qui suivent celles où est figuré l'échec du dernier assaut des Daces, mené par le roi Décébale en personne, immédiatement après la scène où on voit l'empereur victorieux tenir un discours à ses troupes pour célébrer l'écrasement définitif de l'ennemi, sont figurés des mulets chargés de vases et autres biens. Le sens de cette représentation est clair : on se trouve en présence, comme le note le même auteur, de *the capture and loading on mules, by the Romans, of Decebalus' treasure (cups, plates, etc.)*¹. La conquête définitive de la Dacie, au terme de la seconde guerre dacique de Trajan, avait en effet permis aux Romains de s'emparer d'énormes richesses. Cela devait les frapper durablement et rester inscrit dans leur mémoire, au point que, des siècles plus tard, dans la Constantinople de Justinien, le Byzantin Jean le Lydien se plaisait encore à décrire avec admiration le butin rapporté de chez les Daces, en donnant des chiffres énormes, mais garantis par un témoin direct, le médecin du prince, Criton, qui avait participé à la campagne : cinq millions de livres d'or, dix millions

1. L. ROSSI, *Trajan's Column and the Dacian Wars*. English Translation Revised by J. M. C. TOYNBEE, Londres, Thames and Hudson, 1971, p. 203-205 ; le détail, figuré sur la spirale 21 de la colonne, apparaît à la fig. 136. Sur la question de l'or des Daces, il convient de mentionner l'article de J. CARCOPINO, « Un retour à l'impérialisme de conquête : l'or des Daces », *Dacia* 1 (1924), p. 28-34 = *Points de vue sur l'impérialisme romain*, Paris, Le Divan, 1934, p. 33-86 (et J. GUEY, « De L'or des Daces (1924) au livre de Sture Bolin *Guerre et or* (1958), or et monnaie », dans *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire offerts à Jérôme Carcopino*, Paris, Hachette, 1966, p. 445-475).

de livres d'argent, plus de cinq cent mille prisonniers². La quantité de métal précieux alors enlevée était en accord avec les ressources du pays : la production annuelle aurait été de cent soixante-cinq tonnes d'or et trois cent trente d'argent. Mais elle correspond surtout à ce que les soldats trouvèrent dans les trésors du roi, sur lesquels ils firent alors main basse.

Le fait que l'épisode soit évoqué sur la colonne trajane montre bien quelle importance cet or des Daces eut pour les Romains. Mais ce témoignage figuré ne permet pas de savoir dans quelles circonstances Trajan s'empara des biens de son adversaire vaincu, après le suicide de celui-ci. Pour le connaître, il faut nous tourner vers une des rares sources écrites que nous ayons sur cette guerre, et la seule qui donne des précisions sur ce point : Dion Cassius, qui, dans son livre LXVIII dont des fragments relatifs à cette campagne nous sont parvenus, explique qu'un des amis du roi, nommé Bicilis, avait révélé aux Romains comment Décébale avait caché ses biens. Nous donnons ce texte dans la traduction française qu'en a récemment faite notre collègue de l'université de Fribourg, Jacques Schamp³ :

2. Jean le Lydien, *Des magistrats* II, 28, 2. Les chiffres indiqués dans les manuscrits de Jean paraissent invraisemblables et doivent sans doute être corrigés, comme l'a montré J. CARCOPINO qui les explique par l'effet d'une confusion entre les sigles, voisins, indiquant les myriades et les chiliades.

3. Voir Dion Cassius, LXVIII, 14, 3. J. SCHAMP a donné la traduction de ce passage de Dion dans l'édition qu'il vient de donner dans la CUF du traité *Des magistrats* de Jean le Lydien (Paris, « Les Belles Lettres », 2006). L'épisode est évoqué par Jean Tzetzés, *Chiliades*, II, 34, 61 (à propos de Décébale, « cachant ses trésors dans le fleuve Sargetia » ; le nom du fleuve, dans la tradition manuscrite, est *Argentia*, que T. KIESSLING, dans son édition de ce texte, parue en 1826 à Leipzig, corrige en *Sargetia*), dans une de ses *Histoires*, consacrée au pont édifié par Trajan sur le Danube (dont la description, v. 65-75, reproduit les données chiffrées fournies par Dion Cassius en LXVIII, 13). Le même Tzetzés, affirmant se fonder sur Diodore de Sicile, en *Chiliades* VI, 53, 470-480 (= Diodore, XXI, 13), évoque une histoire analogue qui serait arrivée à Lysimaque de Thrace, au début du III^e siècle av. J.-C. : un certain Xermodigestos, ami du roi des Péoniens, Audoléon, « révéla au porteur de couronne de Thrace les trésors cachés sous la rivière Sargentios, que lui-même, aidé exclusivement par des prisonniers, y avait dissimulés, en détournant le cours de la rivière et en les enfouissant par-dessous, puis en rétablissant le courant et en tuant les prisonniers ». La ressemblance du nom de cette Sargentios avec la Sargetia du récit de Dion rend très suspecte cette histoire, qui a toute chance de reposer sur une construction de Tzetzés, qui connaissait la tradition sur le trésor de Décébale. On rapportait également une histoire de trésor caché sous une rivière pour la mort d'Alaric (Jordanès, *Histoire des Goths*, XXX, 158, 30 (traduction de O. DEVILLERS, Paris, « Les Belles Lettres », 1995 (*La roue à livres*) : « les siens, qui lui portaient un amour hors du commun, le pleurent. À la hauteur de la cité de Cosentia, ils détournent le lit du Basento [...] et c'est au milieu du lit de celui-ci qu'ils rassemblent

Les trésors de Décébale furent trouvés, bien que cachés sous le fleuve Sargetia, qui baigne la résidence royale. Décébale, en effet, avait, à l'aide de captifs, détourné le fleuve ; il en avait creusé le fond et, après avoir enfoui quantité d'argent et d'or et tout ce qu'il y avait de précieux pouvant jusqu'à un certain point souffrir l'humidité, mis des pierres et entassé de la terre par-dessus, il avait ensuite ramené le fleuve dans son lit ; il avait aussi fait mettre en dépôt dans des cavernes, par ces mêmes captifs, des vêtements et autres objets de la sorte. Puis, cela fait, il avait égorgé les prisonniers, afin de les empêcher de rien révéler. Mais Bicilis, un de ses intimes, qui avait connaissance de ce qui s'était passé, fut pris et révéla le secret.

Ainsi, devant l'offensive des Romains qui cette fois, à la différence de ce qui s'était passé au terme de la guerre de 101-102, semblaient bien décidés à ne pas se contenter d'une paix de compromis mais à établir leur domination sur le pays, le roi Décébale avait préféré mettre ses biens en lieu sûr et les soustraire à la convoitise de l'ennemi. Il avait donc imaginé – outre le fait, plus banal, d'en dissimuler certaines, qui n'auraient pas pu supporter l'eau, dans des grottes – de les protéger par un procédé original : les enfouir dans le lit d'un fleuve dont les eaux, ramenées dans leur cours initial une fois le travail achevé, rendraient la cachette invisible et inaccessible. Seule la trahison du secret par Bicilis avait permis aux Romains de s'emparer du trésor. Avec cette histoire de trésor, de ruse, de trahison, sans compter ce qu'il faut de cruauté avec les prisonniers qu'on force à travailler et qu'on exécute ensuite afin qu'ils ne puissent pas faire de révélation à l'ennemi, on se croirait en plein roman : mais il n'y a pas de raison de penser que les choses ne se soient pas passées ainsi et que les biens royaux des Daces n'aient pas été, comme le raconte l'historien, dissimulés sous les eaux du fleuve qui coulait à proximité de la résidence du souverain, et ensuite récupérés à cet endroit par les Romains, agissant sur renseignement.

Mais de ce que les faits décrits par Dion Cassius semblent s'être réellement passés et de ce qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause leur réalité historique, il ne s'ensuit pas que l'historien grec nous en fournisse une clé de lecture adéquate et c'est pourquoi il nous paraît intéressant de nous

une troupe de prisonniers, leur font creuser une sépulture. À l'intérieur de cette excavation, ils ensevelissent Alaric, avec de nombreuses richesses et ils ramènent les eaux dans leur lit. De plus, pour que ce lieu reste à jamais secret, ils suppriment tous les terrassiers. ») ; mais le fait se produit ici dans un contexte funéraire qui lui confère une autre signification (O. DEVILLERS, *op. cit.*, p. 166, n. 41, se fondant sur des parallèles ethnographiques, estime qu'on se trouve en présence d'un rite de protection contre un mort trop puissant).

arrêter sur ce court récit, qui n'a guère retenu l'attention des historiens ⁴. Dion présente en effet l'enfouissement des biens du souverain sous les eaux de la Sargetia comme une ruse de celui-ci, un moyen de tromper les Romains, que la capture de Bicilis aurait rendu inefficace. L'explication est sans doute cohérente et elle offre un enchaînement des faits satisfaisant pour le lecteur, qui trouve un certain plaisir à l'effet d'un suspense que seule la capture imprévue de l'ami du roi permet de lever, avec la conclusion heureuse – pour les Romains – qu'est la récupération des trésors du roi barbare, *happy end* qui se double d'une leçon morale puisque la prise de ses biens par Trajan apparaît comme la juste punition du cruel despote qui n'avait pas hésité à se comporter avec une telle sauvagerie envers ses captifs. Mais il n'est pas sûr qu'on doive se contenter d'une interprétation aussi simple et qu'il ne faille pas envisager des motivations plus complexes derrière le comportement du roi dace.

Il est question d'eau dans cette histoire, et plus précisément de l'eau d'un fleuve qui a un certain rapport avec le souverain dace, puisqu'il baigne la résidence royale. Assurément, Dion ne dit rien de plus et ne pose pas de relation particulière entre le roi et le fleuve. On ne peut cependant pas ne pas rappeler que la question des rapports entre le roi et le fleuve est un thème mythique important, qui a donné lieu à des développements nombreux, étudiés en particulier par J.-L. Desnier dans deux ouvrages où il a examiné une série de données iraniennes, grecques, latines, celtiques, germaniques tournant autour de la question du souverain et du fleuve ⁵. Ces ouvrages venaient en quelque sorte couronner l'étude d'une problématique que plusieurs savants avaient commencé à explorer ⁶, en

4. Ainsi L. ROSSI, dans le passage que nous avons cité, se borne à résumer le récit de Dion Cassius, sans rien ajouter ni poser de question : *According to Dio's history, (Decebalus' treasure) was buried in the Sargetia's (Apa Gradistei's ?) bed, the stream having been temporarily diverted. But the hiding place had been revealed to the Romans by Bicilis.*

5. J.-L. DESNIER, *Le passage du fleuve, essai sur la légitimité du souverain*, Besançon - Paris, L'Harmattan, 1995 ; *La légitimité du prince, la justice du fleuve (III^e-XII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; voir également, du même auteur, « Les débordements du fleuve », *Latomus* 57 (1998), p. 513-522.

6. Après les premiers travaux de J. PUHVÉL, « *Aquam extinguere* », *Journal of Indo-European Studies* 1 (1973), p. 379-386, et C. SCOTT LITTLETON, « Poseidon as a Reflex of the IE "Source of Waters" God », *id.*, p. 423-440, il convient de signaler le travail de C. STERCKX sur les domaines grec et celtique (*Les dieux protéens des Celtes et des Indo-Européens*, Bruxelles, Société Belge d'Études Celtiques, 1994) et des articles de H. WAGNER (« Origins of the Pagan Irish Religion », *Zeitschrift für Celtische Philologie* 38 (1981), p. 1-28), suivi par B. SERGENT (*Celtes et Grecs, 2, Le livre des dieux*, Paris, Payot, 2004, p. 476-477), sur des faits celtiques et grecs, M. MEULDER (« Le feu et la source à Rome », *Latomus* 59 [2000], p. 749-765) sur des faits romains, de J. HAUDRY (« Le feu des eaux », dans *Nomina rerum, hommage à*

approfondissant ce qui avait été une intuition première de G. Dumézil, présentée en 1973 dans *Mythe et épopée*, III⁷. Il semble en effet que, chez les Indo-Européens, la souveraineté ait été liée à la notion du « feu dans l'eau », alliance paradoxale des deux éléments antagonistes que sont le feu et l'eau, et que la possession de ce « feu dans l'eau » ait été conçue comme le signe d'élection du souverain légitime. Mais cette possession n'était pas chose facile : non seulement elle était refusée à celui qui n'était pas qualifié pour l'exercice de la souveraineté, mais même le souverain légitime ne devenait maître du « feu dans l'eau » qu'au terme d'une épreuve qui le mettait aux prises avec la divinité des eaux, qui l'avait en son pouvoir et ne le concédait qu'à ceux qui étaient sortis victorieux de la sorte d'ordalie à laquelle il les soumettait. Nous n'avons pas à examiner ici en détail les multiples facettes de cette riche thématique. Qu'il nous suffise de rappeler que, d'un point de vue indo-européen, la relation entre un roi et les eaux d'un fleuve – ce que nous avons ici – n'est pas chose indifférente : le souverain a un rapport particulier avec le fleuve. C'est ainsi que, pour évoquer un cas parmi de très nombreux autres, le roi perse, aux dires d'Hérodote, n'avait le droit de boire de l'eau que d'un seul fleuve, le fleuve royal qu'était le Choaspès, et la réaction négative d'un cours d'eau (comme le Gyndès qui, au moment de l'expédition de Cyrus contre Babylone, noya un des chevaux sacrés du roi) était un acte grave, mettant

Jacqueline Manessy-Guitton, Nice, Université de Nice-Sophia Antipolis, 1994, p. 259-272) et J.-P. ALLARD (« De l'or des Scythes à l'or du Rhin », *Études indo-européennes* 16 [1999], p. 67-118) sur des données scythiques (connues par Hérodote) et germaniques. Nous avons nous-même étudié des données iraniennes (« Sur un passage d'Hérodote : prise de Babylone et prise de Véies », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* [1981], p. 293-306, et, en collaboration avec J.-L. DESNIER, « Le passage de l'Hellespont par Xerxès », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* [1983], p. 22-30), grecques (« Vieux de la Mer grec et Descendant des Eaux indo-européen », dans R. BLOCH [éd.], *Recherches sur les religions de l'Antiquité classique*, 2, *D'Héraklès à Poséidon, mythologie et proto-histoire*, Paris - Genève, Droz, 1985, p. 141-158, « La comparaison indo-européenne dans le domaine grec : l'exemple de Poséidon », dans C. M. TERNES [éd.], *Colloque Eliade-Dumézil*, Luxembourg, Numéro spécial du Courrier de l'Éducation Nationale, 1988, p. 51-64) et latines (« Les Tarquins de Rome et les trois fonctions de l'idéologie indo-européenne : 1. Tarquin l'Ancien et le dieu Vulcain », *Revue de l'Histoire des Religions* 215 [1998], p. 369-395).

7. La question de l'importance de l'eau vis-à-vis de la maîtrise de la souveraineté a été dégagée par G. DUMÉZIL dans *Mythe et épopée*, III, Paris, Gallimard, 1973, p. 19-89, à partir d'une étude comparée des traditions indienne et iranienne sur Apam Napat, de la légende irlandaise du puits explosif de Nechtan et du récit romain sur l'éruption des eaux du lac Albain lors de la guerre entre Rome et Véies, dont la maîtrise par les Romains permet à ceux-ci, en s'assurant ainsi l'appui du dieu des eaux, Neptune, de s'emparer de la ville étrusque.

en péril la légitimité du souverain perse et sa capacité à régner⁸. Que, dans l'épisode relaté par Dion Cassius, le roi dace ait fait intervenir les eaux d'un fleuve, qui plus est les eaux du fleuve qui était en rapport, au moins topographiquement, avec le siège de son pouvoir, qu'il y ait en outre dissimulé ses richesses – point dont nous allons voir l'importance – peut donc ne pas être fortuit, mais faire intervenir des considérations religieuses sur l'eau, du genre de celles que la comparaison des traditions et légendes des différents peuples de langue indo-européenne induit à considérer comme l'héritage de représentations communes.

Ce n'est cependant pas seulement la question de l'eau qui peut inciter à faire entrer en ligne de compte, pour expliquer le comportement de Décébale, des données comparatives. Le fait que l'histoire mette en jeu la richesse du roi incite également à le faire. Sans doute le récit de Dion Cassius ne se réfère-t-il qu'à l'aspect matériel des trésors saisis par les troupes de Trajan et c'est bien évidemment à ce seul point que les Romains ont été sensibles. Mais il n'est pas sûr que Décébale ait eu en vue uniquement des considérations aussi terre-à-terre. Notre ignorance du monde des anciens Daces fait certes que nous n'avons pas d'éléments précis qui permettent d'appréhender quelle était, chez eux, la signification de ses richesses pour un souverain. Mais il ne paraît pas trop hasardeux de penser que, dans ce type de civilisation, elle ne se réduisait pas à ses aspects matériels. Nous pouvons évoquer l'analyse que Georges Duby faisait de la richesse royale dans la conception du souverain au Moyen Âge. Rendant possibles les largesses dont le roi est redevable, elle est le symbole même de l'exercice du pouvoir souverain et sa possession garantit la légitimité du prince. Selon l'expression de G. Duby, pour le roi médiéval, « la plus grande gloire est de distribuer les plaisirs et les largesses, [...] répandre les plaisirs de la vie parmi ses hôtes permanents et temporaires comme parmi les serviteurs »⁹; par conséquent, par nature, « le roi est généreux », il n'existe « pas de roi sans trésor » et le faste qui se déploie à la cour, les cadeaux que le roi distribue à profusion, loin d'être ressentis négativement, sont le résultat d'une nécessaire « émulation où chacun rivalise de gaspillage »¹⁰ et est obligé de le faire pour se montrer digne de son rang, c'est-à-dire, dans le cas du roi, de prouver la légitimité de sa souveraineté.

8. Voir Hérodote, I, 188-190. Pour ces exemples, voir notre article « Sur un passage d'Hérodote : prise de Babylone et prise de Véies » (n. 6), et P. BRIANT, *Histoire de l'empire perse*, Paris, Fayard, 1996, p. 274-275.

9. Voir G. DUBY, *Guerriers et paysans, VII-XII^e siècles, premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973, p. 261-262.

10. Voir G. DUBY, *Le temps des cathédrales, l'art et la société (980-1420)*, Paris, Gallimard, 1976, p. 35-36.

On est dans la logique du don et du contre-don, analysée dans l'étude classique de M. Mauss¹¹. Mais elle ne caractérise pas la seule monarchie médiévale : après tout, la fonction des banquets et des parts d'honneur dont les rois homériques gratifient les héros entre dans cette conception de la fonction royale. Et, d'un point de vue comparatif, elle paraît correspondre à l'idée que les Indo-Européens se faisaient du roi. Ceux-ci ont appliqué la grille de lecture que leur fournissait l'idéologie des trois fonctions au cas particulier du roi, en lui conférant une place particulière dans le système triparti, qui le posait comme faisant en son être la synthèse des trois fonctions¹². En vertu de cette conception, le roi n'était pas seulement caractérisé comme porteur de la souveraineté (première fonction), capable de mener victorieusement la guerre (deuxième fonction), mais également par une composante de troisième fonction : le roi devait donc se manifester aussi comme un pourvoyeur de richesses, d'abondance, de prospérité pour son peuple. Or l'expression en était justement la capacité de largesse que la possession de son trésor permettait au souverain. On pourra en prendre comme exemple la manière dont, dans la tradition sur les rois de Rome, le futur monarque Tarquin l'Ancien prouve sa légitimité à être appelé sur le trône : cela est exprimé en une claire séquence trifonctionnelle, dans laquelle la composante de troisième fonction est représentée précisément par la générosité, la capacité de largesse dont il témoigne envers ses concitoyens¹³. Si on applique une telle analyse à la question du trésor de

11. Voir M. MAUSS, « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année Sociologique* 1 (1923-1924), p. 30-186. Ce travail est évoqué par J.-P. ALLARD, art. cité (n. 6), p. 97-100.

12. La position spécifique du roi dans le système trifonctionnel a été étudiée par G. DUMÉZIL dans « Le *rex* et les *flamines maiores* », dans *The Sacral Kingship, VIII^e Congrès International d'Histoire des Religions*, Rome, 1955 (= *Studies in the History of Religions*, Suppl. à *Numen*, 4, 1959), Leyde, E. J. Brill, p. 407-417 ; voir également *La religion romaine archaïque*, Paris, Payot, 1966, p. 557-559, 2^e éd., 1974, p. 574-576, *Mythe et épopée*, II, Paris, Gallimard, 1971, p. 357-359. La question a fait l'objet d'une bonne synthèse de D. DUBUISSON, « Le roi indo-européen », *Annales E.S.C.* (1978), p. 21-34 ; du même auteur, « L'équipement de l'inauguration royale dans l'Inde védique et en Irlande », *Revue de l'Histoire des Religions* 193 (1978), p. 153-164.

13. On ne doit pas seulement considérer l'arrivée du riche Lucumon-Tarquin l'Ancien à Rome, lorsqu'Ancus Marcius en est le roi, et la générosité dont il fait preuve comme un élément de troisième fonction, entrant dans la caractérisation en ce sens du règne d'Ancus Marcius dans la série des règnes des souverains de la période préétrusque. Dans cette perspective, la présentation de Denys d'Halicarnasse, différente de celle de Tite-Live, se révèle capitale. Chez l'historien grec, la fortune que Tarquin apporte à Rome est définie comme « trop grande pour être possédée par un simple particulier » (III, 48, 1), donc le haussant au-dessus des autres citoyens. D'autre part, loin d'être présenté comme un geste de brigue électorale, introduisant dans le fonctionnement de la monarchie romaine un processus de dégénérescence qui

Décébale, il s'ensuit qu'il serait réducteur de le ramener à sa seule dimension matérielle. C'était, si cette perspective est juste, un aspect important de son pouvoir de roi, qu'il était indispensable, pour cette raison, de mettre à l'abri des atteintes de l'ennemi romain.

Ainsi, aussi bien le rapport du roi dace avec le fleuve que le fait que ce qui est en jeu soit sa fortune sont, dans cet épisode de la conquête de la Dacie par Trajan, des points qui peuvent inviter à une lecture idéologique de l'événement. Or on peut lui trouver des parallèles dans les mythes et les légendes des peuples indo-européens. On connaît en effet d'autres histoires de trésors royaux qui sont mis sous les eaux d'un fleuve dans une situation de conflit où un ennemi risque de s'en emparer et, même si elles ne relèvent pas de l'histoire réelle comme ce qui s'est passé en Dacie en 106, leur ressemblance avec ce que raconte Dion Cassius n'en est pas moins frappante.

se poursuivra avec Servius Tullius et s'achèvera avec la tyrannie du Superbe (comme cela apparaît chez Tite-Live ; voir nos remarques dans « Les figures féminines dans la tradition sur les rois étrusques de Rome », *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* [1998], p. 397-414, et « Les figures féminines dans la tradition sur les trois derniers rois de Rome », *Gerión* 16 [1998], p. 113-141), le comportement du futur roi qui « se concilia beaucoup de patriciens par les services qu'il leur rendait et se ménagea les faveurs de la population plébéienne par des salutations affables, des entretiens agréables, des gratifications en argent et autres libéralités » (III, 48, 4) n'attire chez Denys aucune remarque négative et peut donc être compris comme l'indispensable preuve que le futur souverain saura se montrer capable de combler ses sujets. Enfin, à ces allusions aux largesses de Tarquin se mêlent des considérations sur ses qualités militaires (III, 48, 3 : « lors des expéditions, il combattait plus vaillamment que tous, fantassins et cavaliers »), point que développe Denys (il évoque les services rendus par Tarquin comme chef subordonné à Ancus Marcius lors des guerres menées par celui-ci en III, 39, 2, 40, 4, 41, 4), mais qui n'apparaît pas dans le récit de Tite-Live. Denys articule donc son récit de la venue au pouvoir de Tarquin l'Ancien sur trois éléments – l'épisode du prodige de l'aigle sur le Janicule, qui prouve l'appui dont il bénéficie de la part des dieux, qui relève de la première fonction, puis ses exploits guerriers, qui relèvent de la deuxième, enfin sa capacité à combler ses futurs sujets de ses largesses, qui forme, par rapport aux deux autres éléments, la composante de troisième fonction d'une série trifonctionnelle. En termes d'idéologie indo-européenne, le sens est de montrer que le personnage fait ses preuves sur chacun des trois plans fonctionnels, répondant ainsi à ce qui est attendu du roi, conçu comme faisant en son être la synthèse des trois fonctions. Denys a ici conservé, mieux que Tite-Live, la trace d'un schéma ancien où l'accession au trône de Lucumon-Tarquin l'Ancien était expliquée par son excellence sur chacun des niveaux fonctionnels.

*

* *

Une tradition germanique bien connue raconte comment un trésor royal, celui constitué par l'or des rois burgondes, fut soustrait à la convoitise de l'ennemi qui voulait s'en emparer, en étant plongé dans les eaux du Rhin. C'est la fameuse légende de l'or du Rhin, qu'on connaît sans doute aujourd'hui plus à travers l'opéra qu'en a tiré Wagner – bien sûr en l'adaptant – que par ses témoins médiévaux, le chant des Nibelungen, *Nibelungenlied*, poème moyen haut-allemand des environs de 1200, et la chanson d'Attila, *Atlaqviða*, de l'*Edda* islandaise, qui date à peu près de 1230. C'est en tout cas une tradition ancienne, dont J. Haudry et J.-P. Allard ont montré l'arrière-plan mythologique, s'expliquant en fonction de la représentation indo-européenne du « feu dans l'eau »¹⁴. Or on y voit le trésor des Nibelungen, que se transmettent héréditairement les rois burgondes, susciter la convoitise de Schilbung et de Nibelung, qui tentent de se l'approprier, puis celle de Sigfrid, qui réussit à l'enlever pour son propre compte en les tuant, et par la suite celle de sa veuve Krimhild et du roi des Huns, Etzel, que celle-ci a épousé en secondes noces. Mais, fidèle à la lignée burgonde qu'il estime seule qualifiée pour régner, même après la disparition du dernier de ses rois, Gunther, son vassal Hagen, qui a pu récupérer le trésor en l'enlevant à Krimhild après la mort de Sigfrid, préfère le soustraire définitivement à l'appétit de ses ennemis en le faisant disparaître dans les flots du Rhin¹⁵. Dans cette histoire de richesses possédées, convoitées, volées, reprises, pour être enfin cachées dans l'élément liquide, on se tromperait, point sur lequel J. Haudry et J.-P. Allard insistent à juste titre, en ne prenant en considération que l'aspect matériel de l'or, en ne voyant dans la lutte pour la possession du trésor des Nibelungen qu'un conflit provoqué par la soif de richesses et l'avidité des différents adversaires, qui ne rechercheraient à travers lui que le bien-être et la félicité qu'il peut procurer. L'or des rois du mythe germanique, précieux trésor qu'ils se transmettaient héréditairement avant que Sigfrid ne

14. Voir J. HAUDRY, art. cité (n. 6). p. 263-264. L'analyse a été reprise et précisée par J.-P. ALLARD, art. cité (n. 6).

15. La strophe 27 de l'*Atlaqviða* évoque ce destin final, une fois que Hagen a jeté le trésor des rois burgondes dans le fleuve : « Que le Rhin possède plutôt le métal, querelle des preux, [...] l'héritage des Niflungs descendants des Ases » (traduction de Renauld-Kranz, citée par J.-P. ALLARD, art. cité [n. 6], p. 95). Nous employons les noms des personnages qui figurent dans le chant des Nibelungen. Ils correspondent à ceux de Sigurd, Hogni, Gunnar, Gudrun, Atli dans l'*Atlaqviða*.

leur ravît, était une sorte de dépôt sacré qui permettait à chacun des souverains de la lignée de tenir son rang. Il était le signe de la capacité à régner de ceux qui le possédaient et leur permettait de traduire leur rôle de souverains par les nécessaires largesses. L'or des Nibelungen, que se disputent les personnages du récit germanique et qui n'échappe aux usurpateurs qu'en étant submergé par les eaux, est donc avant tout un signe du pouvoir et de la légitimité du souverain.

On peut relever une série d'analogies entre le trésor de la dynastie germanique et celui du roi dace Décébale. Dans les deux cas, ces richesses ont une signification qui paraît aller bien au-delà de leur valeur comptable et matérielle, et représenter un élément essentiel de l'exercice du pouvoir royal par celui qui occupe légitimement le trône ; dans les deux cas, des ennemis essaient de faire main basse sur le trésor ; dans les deux cas, devant le danger, celui qui peut s'estimer seul qualifié à se prévaloir de sa juste possession a recours aux eaux d'un fleuve pour le défendre de la tentative d'appropriation de ses ennemis.

Or, s'agissant de l'or du mythe germanique, l'analyse de J. Haudry, qui paraît convaincante, permet de le rattacher à la thématique du « feu dans l'eau ». Le trésor des rois burgondes est lié à l'eau : la précipitation de cet or dans le fleuve n'est elle-même qu'un retour aux origines, puisqu'il est issu des eaux, soit concrètement – il faut songer à l'or alluvial –, soit mythiquement, puisqu'il provient à l'origine du palais du géant de la mer Ægir, d'où le démoniaque Loki l'a dérobé¹⁶. En même temps, s'il est lié à l'eau, cet or du Rhin l'est aussi au feu. Les *kenningar* scandinaves qualifient l'or de « feu de l'eau » et, par sa brillance, il a un aspect lumineux, solaire qui l'apparente au feu. À ce titre, J. Haudry, qui a souligné ce côté solaire, a justement rapproché cet or royal germanique de la notion iranienne de *X'aranah*¹⁷, cette auréole lumineuse qui nimbe la tête du souverain et que les détenteurs successifs du trône iranien reçoivent tour à tour, comme signe de leur légitimité. Le *X'aranah* n'a assurément pas l'aspect matériel et la valeur concrète de l'or que met en jeu la légende germanique : il n'en exprime pas moins, sous une forme symbolique et associée à la même idée de brillance, une identique maîtrise du pouvoir

16. Voir C. LECOUEUX, « Der Nibelungenhort, Überlegungen zum mythischen Hintergrund », *Euphorion* 87 (1993), p. 172-196 (p. 172 pour ce point).

17. Sur cette notion et son importance comparative, voir G. DUMÉZIL, *op. cit.* (n. 7), p. 24-34. Sur le sens du mot, voir maintenant A. LUBOTSY, « Avestan *x'aranah* : the Etymology and Concept », dans W. MEID (éd.), *Sprache und Kultur der Indogermanen*, Innsbruck, Institut für Sprachwissenschaft der Universität Innsbruck, 1998, p. 479-488, et J. KELLENS, « De la naissance des montagnes à la fin des temps : le Yašt 19 », *Annuaire du Collège de France* (1997-1998), p. 737-765, pour ce point p. 742.

légitime par le souverain. En outre, tout comme l'or des Nibelungen, or royal de la dynastie burgonde, il est lié à l'eau et fait l'objet d'un mythe qu'on peut rapprocher non seulement du récit germanique, mais aussi d'autres traditions, dans d'autres secteurs du monde indo-européen.

Les traits que nous avons notés ne se retrouvent en effet pas uniquement dans l'histoire de Décébale et dans celle du trésor des Nibelungen. Il faut déjà prendre en considération une tradition romaine, celle sur les « biens des Tarquins », que, dans un travail antérieur, nous avons proposé de rattacher à la thématique indo-européenne du « feu dans l'eau »¹⁸. Ces biens des Tarquins, *bona Tarquiniorum*, étaient les biens que la famille du dernier des rois de Rome, le tyran Tarquin le Superbe, avait laissés dans l'*Vrbs* après qu'elle en fut chassée par la révolution qui instaura la république, en 509 av. J.-C. La question des biens du souverain déchu fut assurément un des problèmes auxquels eut à se heurter la jeune république romaine et elle fut au centre de conflits avec ceux qui soutinrent l'ancien roi – les Latins puis le tyran de Cumes Aristodème auprès de qui le vieux monarque avait fini par se réfugier une fois que ses espoirs de restauration à l'aide des Latins eurent été anéantis par la défaite de ceux-ci devant les Romains à la bataille du lac Régille. Ces aspects proprement historiques n'ont pas à nous retenir ici. Mais la question a donné lieu à l'élaboration de justifications, dont une nous intéresse directement puisqu'on y voit le trésor royal que sont les *bona Tarquiniorum* – ou au moins une partie d'entre eux – être jeté dans le Tibre par les Romains et échapper ainsi à toute tentative d'appropriation adverse. Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Plutarque relatent en effet que sinon la totalité des biens de l'ancienne dynastie, du moins le blé qui avait poussé sur les terres qu'elle possédait le long du Tibre et qui avaient été saisies par la jeune république, qui avait décidé de les consacrer au dieu de la guerre et d'en faire le Champ de Mars, avait été précipité dans les eaux du fleuve¹⁹. Cette légende servait à expliquer la naissance de l'île Tibérine, dont on disait qu'elle s'était formée à la suite de l'amoncellement de ce blé et de tout ce qui avait pu s'accumuler autour de lui : il y a là un aspect de mise en place définitive de la géographie de Rome, au moment même où, sur le plan politique, se met en place, succédant à la monarchie, un régime nouveau, considéré comme parfait, aspect qui n'a pas d'équivalent dans les autres traditions que nous

18. Voir D. BRIQUEL, « La question des biens des Tarquins : blé du Tibre et or du Rhin », *Revue des Études Latines* 82 (2004), p. 60-75.

19. Tite-Live, 2, 5, 1-4, Denys d'Halicarnasse, V, 13, 2-4, Plutarque, *Vie de Publicola*, VII, 1-8.

avons prises en considération et qui ne nous concerne pas ici ²⁰. Mais, pour le reste, il est facile de mettre en regard ce récit romain et l'histoire de Décébale ou la légende de l'or du Rhin. Comme le trésor du roi dace ou l'or des Nibelungen, les biens héréditaires des Tarquins sont des richesses royales, liées à une dynastie et transmises au fil des générations ; l'usage légitime qui peut en être fait est montré par l'exemple, que nous avons rappelé, de Tarquin l'Ancien, qui en faisait profiter ses concitoyens, exerçant ainsi la fonction de largesse qu'on attend de celui qui est qualifié pour régner. Certes, ces biens royaux sont passés à la république : mais cela n'a rien d'illégitime dans l'optique romaine, où les Tarquins se sont disqualifiés par l'usage tyrannique de leur pouvoir, attirant à tout jamais l'opprobre sur le nom, désormais honni, de *regnum*. Si bien que ceux qui apparaissent dans cette histoire romaine comme les mauvais qui prétendent, sans aucune légitimité, entrer – ou rentrer – en possession de ces biens sont les représentants de l'ancienne dynastie, qui ne sont plus fondés à les avoir entre leurs mains : dans cette tradition républicaine, ce sont eux, les anciens rois, qui sont les homologues des Romains pour les Daces ou des ennemis des Burgondes pour ceux-ci, qui ne sont pas qualifiés pour posséder le trésor royal, réservé aux seuls détenteurs légitimes du pouvoir.

L'aspect de « feu dans l'eau » n'est, il est vrai, plus directement sensible dans cette tradition romaine, où la partie de la fortune de l'ancien roi qui est mise en jeu dans l'épisode n'est plus son or ou ce qu'elle pouvait comporter comme objets précieux – que la jeune république avait dû, d'une manière bien compréhensible, se réserver pour son propre usage... –, mais la production de son domaine. Il n'en reste pas moins que ce blé du Tibre est bien l'homologue de l'or du Rhin et du *X'aranah* des rois iraniens. Car on peut rapprocher de cette étymologie de la naissance de l'île Tibérine et, au-delà, de la légende de l'or du Rhin et de l'histoire du trésor de Décébale, d'un mythe iranien faisant intervenir précisément l'auréole sacrée des rois légitimes de l'ancien Iran : celui qui est exposé dans le *Yast* XIX de l'*Avesta*, dont G. Dumézil était parti lorsque il avait, en 1973, dégagé le fondement comparatif de cette notion ²¹. Le *X'aranah*, symbole, de nature ignée, de la légitimité du pouvoir royal, fait, tout comme le trésor de Décébale, celui des rois burgondes ou celui des Tarquins, l'objet d'une lutte entre les bons et les mauvais – qui sont, comme on pouvait s'y attendre dans l'optique dualiste de la religion iranienne, les principes

20. Sur ce point, on verra les remarques que nous avons formulées dans l'article cité à la note 18.

21. Voir G. DUMÉZIL, *op. cit.* (n. 7), p. 19-89, où l'auteur rapprochait de ces données iraniennes la légende irlandaise du puits explosif de Nechtan et le récit romain sur l'éruption des eaux du lac Albain au moment de la guerre contre Véies.

antagonistes du Saint et du Mauvais Esprit. Là encore, la lutte se conclut par la submersion de son enjeu dans les eaux : le Descendant des eaux, le dieu indo-iranien de l'élément aqueux Apām Napāt, s'en empare et le met à l'abri au fond du lac mythique Vourukasa. C'est là désormais qu'il se trouvera, sous la protection d'Apām Napāt. Celui-ci en autorisera la possession aux rois légitimes de l'Iran, mais le rendra inaccessible à toute tentative d'appropriation indue de la part d'usurpateurs, d'êtres non qualifiés. La suite de l'hymne est d'ailleurs consacrée à l'échec de l'un d'eux, le Touranien Franrasyan, à qui le divin maître du *X'aranah* en refuse la possession. Désormais, à l'abri des eaux, et donc sous la protection de la divinité qui préside à l'élément liquide, Apām Napāt, ce gage lumineux de la souveraineté est hors d'atteinte pour qui, aux yeux des dieux, n'apparaît pas qualifié pour être un souverain légitime.

Dans cette histoire, le dieu des eaux est dans son rôle de dispensateur de la souveraineté, l'accordant – non sans une résistance initiale qu'on peut assimiler à une épreuve de qualification – à qui le mérite et se montrant impitoyable envers qui ne le mérite pas, selon une thématique qui est mise en œuvre, dans son aspect positif comme dans son aspect négatif, par de très nombreuses traditions, dans les secteurs les plus divers du monde indo-européen²². En tout cas, même si l'aspect de richesse matérielle est ici inexistant et si la mise à l'abri de l'eau de l'enjeu de la lutte, gage de souveraineté, n'est pas le fait d'un des deux adversaires qui s'en disputent la possession, celui qui représente le parti des bons, mais d'un tiers, le dieu des eaux qui en apparaît comme le maître naturel étant donné son caractère de « feu dans l'eau », on pourra aisément analyser le récit iranien comme l'homologue des trois autres.

22. Pour la riche bibliographie de la question, voir plus haut, notes 5, 6, 7. Au départ, G. Dumézil n'avait pris en considération qu'un schéma où le maître divin des eaux s'opposait à la tentative indue d'un être non qualifié (ce qui posait d'ailleurs question s'agissant de la tradition romaine sur l'éruption des eaux du lac Albain, qui aboutit à la prise de Véies par Rome) ; mais le volet inverse de la thématique est tout aussi bien représenté : celui où un personnage qualifié tente de prendre possession du « feu dans l'eau » et y réussit en dépit de l'opposition initiale du dieu des eaux (cas des Romains lors de la prise de Véies, de Cyrus lors de la prise de Babylone, de Xerxès face aux eaux de l'Hellespont et des nombreux parallèles signalés dans les travaux cités).

On pourra symboliser ces concordances par le tableau suivant :

DACIE Trésor de Décébale	MONDE GERMANIQUE Or du Rhin	ROME Biens des Tarquins	IRAN <i>X'aranah</i>
Fortune du roi dace	Trésor des Nibelungen	Fortune de Démarate et de ses descendants	Auréole lumineuse Signe de souveraineté
Possession légitime du roi dace	Possession légitime de la lignée burgonde	Légitimement transmise à son fils qui fonde la dynastie des Tarquins à Rome	Revient au roi légitime
		Passé à Tarquin l'Ancien, qui en fait bon usage, puis à Tarquin le Superbe, qui se conduit en tyran. Passé alors à la république romaine	
Menace des Romains contre les biens du roi lors de la guerre de 105- 106	Tentatives d'appropriation par des ennemis, en dernier lieu Krimhild et le roi des Huns	Tentative du tyran déchu pour se réapproprier ses biens	Lutte entre le Saint Esprit et le Mauvais Esprit pour la possession du <i>X'aranah</i>
Le roi Décébale fait dissimuler son trésor dans le lit de la rivière Sargetia	Hagen plonge le trésor des Nibelungen dans les eaux du Rhin	Les Romains jettent le blé de la propriété des Tarquins dans les eaux du Tibre	Apam Napat saisit le <i>X'aranah</i> et le plonge au fond du lac mythique Vourukaša
		Des flots du Tibre surgit l'île Tibérine, qui est considérée comme sacrée	Apam Napāt sortira le <i>X'aranah</i> du lac sacré pour le remettre aux rois qualifiés

Ainsi il ne nous semble pas illégitime d'analyser le comportement du roi Décébale, au cours de la guerre de 105-106, en fonction du schéma qu'offrent les trois autres récits que nous avons pris en considération. Selon l'interprétation qui peut être dégagée dans ces trois autres cas,

l'épisode de la guerre dacique pourrait se comprendre en fonction de l'idée que la fortune du souverain apparaissait comme une base essentielle de son pouvoir, en conditionnant la légitimité même, et qu'il était donc capital de la préserver de toute atteinte de la part de l'ennemi. Si bien que, comme Hagen dans le *Nibelungenlied*, comme les Romains dans le récit qui nous a été transmis sur le renversement des Tarquins, et selon un schéma qui se retrouve, sous des modalités un peu différentes, dans le *Yašt* XIX de l'*Avesta*, le souverain dace aurait confié son trésor à la protection des eaux, c'est-à-dire à celle de la divinité qui en était maîtresse, certes non pas en jetant ses biens au fond du fleuve – où ils auraient été détruits et irrécupérables –, mais en leur ménageant la cachette dont parle Dion Cassius. On aurait donc là, une fois de plus, un des nombreux avatars de la thématique du « feu dans l'eau » et de ses rapports avec la souveraineté.

*

* *

Mais si la mise en parallèle de ces quatre traditions peut être faite, il ne faut pas se dissimuler qu'il existe entre l'histoire du trésor de Décébale et les trois autres récits une différence de taille : avec Décébale, nous sommes en présence de l'histoire réelle, d'un événement qui s'est réellement passé, alors que, dans les trois autres cas, nous avons affaire à des légendes et des mythes. Il n'y a en effet aucune raison de douter, nous l'avons dit, que les faits relatés par Dion Cassius se soient effectivement produits. Autrement dit, il faut admettre, dans ce cas, que ce qui était un schéma mythique, une représentation théorique, se soit concrétisé dans le comportement réel d'un souverain, le roi dace attaqué par les Romains, bref qu'on soit passé du mythe à l'histoire. Si l'analyse que nous présentons est fondée, il convient de penser que le roi Décébale, confronté au cours de cette guerre à l'offensive des Romains dont il devait être clair pour lui qu'elle visait à la conquête totale de son royaume, aurait interprété la situation en fonction des schémas idéologiques qui étaient les siens – qui sont ceux que la comparaison indo-européenne nous permet de retrouver – et aurait recouru à la parade qui consistait à mettre son trésor royal, avec ce qu'il signifiait, sous la protection de la divinité des eaux qui en était, selon les vues des Indo-Européens, la maîtresse et la dispensatrice.

Un élément peut conforter l'idée selon laquelle le roi dace avait analysé les événements qui affectaient son royaume et le danger qui menaçait son pouvoir en fonction du schéma de pensée qui fondait ce pouvoir sur la possession de biens compris comme mis à sa disposition par le maître divin

des eaux, leur maître ultime et garant. Car son adversaire, le Romain Trajan, pouvait apparaître comme voulant le concurrencer précisément sur ce terrain, en se présentant comme qualifié pour la souveraineté par son comportement vis-à-vis des eaux. Peu avant d'évoquer la question des biens de Décébale, Dion Cassius consacre une longue digression à un événement marquant du début de la campagne : la construction du pont sur le Danube, dont il fait une description enthousiaste²³. Cet éloge vibrant de l'ouvrage du prince, s'il n'a pas eu l'heur d'être approuvé par un commentateur moderne comme Barry Baldwin²⁴, témoigne de l'impact profond qu'une telle entreprise a dû avoir sur les esprits, et en premier lieu sur les Daces qui étaient visés par une réalisation aussi grandiose, qui n'avait encore eu aucun précédent – et qui restera inégalée par la suite, de l'aveu de Dion. Or on peut se demander si elle n'a pas été analysée par les Daces à travers justement les schémas conceptuels que nous envisageons, c'est-à-dire en termes d'une maîtrise de la souveraineté s'exprimant à travers l'affirmation d'une supériorité sur l'élément liquide.

Un des développements légendaires les plus fréquents du thème du « feu dans l'eau » consiste en effet à montrer comment un personnage connoté positivement a été capable, dans une situation de prime abord difficile où il lui fallait surmonter ce qui apparaissait comme l'opposition de l'élément liquide, de sortir victorieusement de cette épreuve et à prouver ainsi qu'il était un être qualifié, à qui la souveraineté revenait donc légitimement. Un trait caractéristique de la représentation que les Indo-Européens se faisaient du maître divin du « feu dans l'eau » était que non seulement il s'opposait impitoyablement aux tentatives d'individus non qualifiés – comme, dans les exemples étudiés par G. Dumézil, le Touranien qui tentait de s'emparer du *X'aranah* réservé aux seuls Iraniens ou Boand qui s'approche du puits de Nechtan alors qu'elle a été infidèle à son mari²⁵ –, mais que, même lorsqu'il s'agissait d'un être à qui pouvait échoir la souveraineté légitime, il ne le laissait l'acquérir, et donc entrer en possession du « feu dans l'eau », qu'après lui avoir opposé une résistance initiale. Il fallait donc que le souverain légitime se montrât capable de vaincre la résistance de l'élément liquide et de son maître, se soumit à une épreuve qualifiante. Les exemples de cette variante positive de la tradition

23. Dion Cassius, LXVIII, 13.

24. Voir B. BALDWIN, « Dio Cassius on the Period A. D. 96-180 : Some Problematic Passages », *Athenaeum* 63 (1985), p. 195-197, spéc. p. 196-197 : B. Baldwin reproche à Dion de ne pas se conformer, dans ce passage, au modèle de sobriété prôné par Lucien proscrivant l'usage trop appuyé de l'ἔκφρασις dans la littérature historique.

25. Voir G. DUMÉZIL, *op. cit.* (n. 7), p. 24-38.

sont nombreux. G. Dumézil – sans, il est vrai, prendre conscience de l'existence de cette forme positive de la tradition – avait lui-même étudié celle concernant la lutte séculaire entre Véies et Rome, où Rome, qui est bien évidemment connotée favorablement dans cette histoire, parvient à triompher de sa vieille ennemie étrusque en venant à bout de l'éruption des eaux du lac Albain²⁶, et on trouvera dans les ouvrages de J.-L. Desnier une série impressionnante d'exemples iraniens, grecs, latins, celtiques, germaniques²⁷. Or la manière dont le personnage positif surmonte l'épreuve et prouve ainsi qu'il est habilité à exercer la souveraineté passe souvent par l'exécution de travaux techniques, témoignant de sa capacité à maîtriser les eaux. Il peut s'agir de travaux de canalisation, comme lorsque les Romains épuisent le trop-plein de l'eau du lac Albain en le répandant à travers les canaux qu'ils ont creusés dans la plaine, ou lorsque le roi Cyrus, arrêté devant le Gyndès par la noyade d'un de ses chevaux sacrés, en abaisse le cours en le faisant passer dans trois cent soixante rigoles creusées de part et d'autre de son lit²⁸. Mais l'érection d'un pont est aussi un moyen auquel peut recourir un personnage positif pour prouver qu'il peut commander aux eaux et se qualifier par là comme le souverain légitime. Xerxès, faisant passer l'Hellespont à son armée, en route pour la Grèce, sur un pont de bateaux malgré la réaction d'abord négative de l'élément liquide, en fournit un bon exemple²⁹. La réalisation, par l'empereur Trajan, d'un ouvrage d'art gigantesque par-dessus le cours du Danube était susceptible de montrer aux Daces que le souverain ennemi qui menait ses troupes à la conquête de leur pays savait imposer sa domination aux eaux et était à même, par là, de se concilier l'appui de leur maître divin.

Décébaie a-t-il interprété de la sorte la construction du pont sur le Danube ? S'agissant de religion dace, nos ignorances sont telles que nous ne pouvons rien faire de plus que poser la question. Nous ne pouvons même pas affirmer, à partir de documents précis, que les anciens Daces possédaient dans leur panthéon une divinité des eaux qui fût dans la ligne de la tradition indo-européenne que nous repérons à travers les Apam Napat indien et iranien, le Nechtan irlandais, le Neptune latin ou les Vieux de la mer et le Poséidon de la mythologie grecque. À tout le moins les faits

26. Voir G. ROSSI DUMÉZIL, *op. cit.* (n. 7), p. 39-85.

27. Voir J.-L. DESNIER, *Le passage du fleuve, essai sur la légitimité du souverain, La légitimité du prince, la justice du fleuve (III^e-XI^e siècles)*, *op. cit.* (n. 7).

28. Voir D. BRIQUEL, « Sur un passage d'Hérodote : prise de Babylone et prise de Véies », art. cité (n. 6), p. 293-306.

29. Voir D. BRIQUEL, J.-L. DESNIER, « Le passage de l'Hellespont par Xerxès », art. cité (n. 6), p. 22-30.

comparatifs que nous avons examinés induisent-ils à envisager cette possibilité. Ainsi les méthodes de la mythologie comparée peuvent peut-être jeter une lumière – ou au moins tenter de le faire – sur les plus anciennes représentations religieuses du pays dont nous apprécions la généreuse hospitalité à l’occasion du congrès qui nous réunit.

Dominique BRIQUEL

Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

Membre correspondant de l’Académie des Inscriptions et Belles-Lettres